Libertés!

FÉVRIER 2005 – N°411 – **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

BELGIQUE-BELGIE
PP
1/2345
BXL X

Ne paraît pas aux mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

DÉPOT A BRUXELLES X

BOSNIE : DIX ANS APRÈS SREBRENICA

CINÉMA :
HÔTEL RWANDA
HISTOIRE D'UN GÉNOCIDE

MOUVEMENT :
LA BASE DES DROITS HUMAINS

ÉDITORIAL

TSUNAMI :

NE PAS OUBLIER LES CATASTROPHES PROVOQUÉES PAR L'HOMME

Quelque 50 millions d'euros récoltés en une seule soirée télévisée, une école primaire qui met sur pied une vente de dessins, les employés d'une entreprise anversoise qui versent une journée de leur salaire mensuel à «Tsunami 12-12», somme doublée par le patron, des scouts qui lavent des voitures, des retraités qui organisent un concours de crêpes...

Du jamais vu ! Le cataclysme qui a touché le Sud-Est de l'Asie a provoqué en Belgique un souffle de solidarité qu'on peut aisément qualifier d'historique. Il faut s'en féliciter, à l'heure où les replis divers tendent à se banaliser dans notre pays, voyez les scores électoraux de l'extrême droite, et où les mécanismes de solidarité – notamment entre communautés – sont remis en question.

Comment expliquer un telle générosité ? Les spectaculaires images prises par des cameramen amateurs, souvent des touristes, de la vague balayant tout sur son passage ont marqué les opinions publiques. L'impensable bilan humain et la gigantesque couverture médiatique, certains parlent de «première catastrophe naturelle mondialisée», expliquent sans doute cette empathie en effet mondiale – l'Afrique a également versé de l'argent pour les victimes ! Devant les témoignages de détresse de pêcheurs ayant tout perdu, famille, maison, gagne-pain ; les images de rues de villes dévastées comme si elles avaient subi le sort d'Hiroshima et les photos de disparus, affichées sur d'innombrables panneaux, comment en effet rester impassible ?

Le seul facteur médiatique ne saurait cependant expliquer à lui seul l'incroyable mobilisation. La présence, parmi les victimes de Thaïlande, de nombreux Occidentaux et le fait qu'une partie des zones touchées étaient dédiées aux touristes – donc vous et moi – explique sans doute aussi ce sentiment de proximité affective avec les victimes. Il n'est pas certain que nous aurions assisté au même élan si les vagues avaient touché les côtes encore vierges de touristes du Mozambique ou de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Plus complexes, les calamités provoquées par l'homme – guerres, génocides, déportations, etc. – suscitent rarement une mobilisation aussi unanime. L'ex-Yougoslavie, pourtant à nos portes, et le Rwanda sont des exemples pas si lointains non plus d'une solidarité mais bien d'une apathie mondialisée. Une apathie d'autant plus regrettable que bien des désastres humains pourraient être évités sous la pression citoyenne, alors qu'aucune mobilisation ne parviendra jamais à arrêter un tremblement de terre. ● Denis Grégoire

Libertés • rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles • Tél: 02 538 81 77 Fax: 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable :** Vincent Forest • **Rédacteur en chef :** Denis Grégoire • **Secrétaire de rédaction :** Brian May • **Comité de rédaction :** Suzanne Welles, Claude Gouzée, Anne Lowyck, Samuel Grumiau, Véronique Druant, Laurence Geyduschek, Julien Vlassenbroek • **Ont collaboré à ce numéro :** Benoît Guillou (*La Chronique*), Isabelle Wesselingh, Céline Teret, Bruno Brioni, Gaëlle Carayon, Mikaël Franssens • Maquette : RIF • Mise en page : Gherthrude Schiffon • Impression : Remy Roto • **Couverture :** Un homme se recueille dans un cimetière couvert de neige à Sarajevo le 16 janvier 1995 alors que la température est tombée au plus bas. Des combats intensifs au nord-ouest de la ville et des violations perpétrées par les deux parties l'ont laissé proche de l'effondrement. © AFP

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Josiane Mettens : jmettens@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)

Nom: .....Prénom: ..... N° de membre: .....

Adresse: ..... N° ..... bte .....

Code postal: ..... Localité: .....

Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° .....–..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du ..... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06

Nom: .....

Prénom: ..... Date de naissance: .....

Adresse: .....

..... N° ..... bte .....

Code postal: ..... Localité: .....

Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

Profession: .....

Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

			–				–					

SOMMAIRE

ACTUEL 3

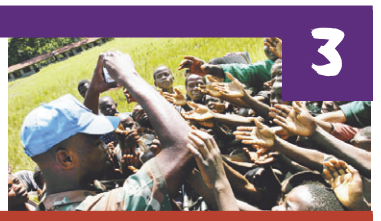

- RDC : casques bleus sur la sellette
- Paroles : «Lutter contre l'occupation sans prendre les armes» (Irak)
- Insolite-Brèves

DOSSIER 5

Bosnie : dix ans après Srebrenica

- Srebrenica, ville fantôme
- Justice inachevée
- Réfugiés : le défi du retour

MOUVEMENT 10

- La base des droits humains
- Malaisie : paradis illusoire des migrants
- Brèves

ACTION 13

- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15

- Portrait d'un Schindler rwandais (Cinéma)
- La douleur des mots (Livre)
- La prison en spectacle (Théâtre)

SANTÉ

MIEUX PROTÉGER LES VICTIMES DE TROUBLES MENTAUX

Les normes internationales relatives aux droits humains, protégeant la dignité et les droits humains des personnes souffrant de troubles mentaux, devraient être inscrites dans les lois traitant de la santé mentale de tous les États européens, a réclamé Amnesty International (AI). L'organisation a adressé une série de recommandations à un certain nombre d'États européens. Le traitement infligé aux personnes présentant des troubles mentaux, en Roumanie et Bulgarie en particulier, a fait récemment l'objet de plusieurs rapports d'AI. Selon l'OMS, les troubles mentaux affectent une personne sur quatre au cours de son existence et touchent 10 % de la population adulte. Les troubles et problèmes de santé mentale devraient augmenter de 50 % d'ici à l'an 2020. AI

RWANDA

ONG DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS FERME SES PORTES

La Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LIPRODHOR), principale organisation de défense des droits humains au Rwanda, a fermé ses portes le 7 janvier dernier. La LIPRODHOR était la seule organisation indépendante à maintenir des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains au niveau des provinces et des districts. *«Sans avoir recours à la justice pénale, le gouvernement a, de fait, détruit l'un des derniers piliers de la société civile rwandaise dans le domaine des droits humains»*, a dénoncé Amnesty International (AI). Au cours des derniers mois, des commissions parlementaires avaient fait état d'allégations vagues et non confirmées concernant les activités *«divisionnistes»* et/ou *«génocidaires»* de l'organisation. *«Dans le Rwanda d'aujourd'hui où il faut prouver son innocence plutôt que sa culpabilité, de telles allégations suffisent habituellement à faire mettre de façon effective sur liste noire une organisation ou une personne»*, constate Amnesty. AI

FEMMES

JEUX VIDÉOS SEXISTES

Une majorité des jeux vidéo auxquels les mineurs peuvent avoir accès incitent à la violence sexiste et véhiculent des images stéréotypées des femmes, dénonce un rapport de la section espagnole d'Amnesty International présenté fin décembre 2004. *«Les jeux vidéo promeuvent les femmes dans des rôles et stéréotypes discriminatoires, les relèguent à des rôles secondaires ou les condamnent à l'invisibilité, les présentent comme des personnages passifs et victimes de l'intrigue, et en font des objets d'agressions, de tortures et de viols»*, assure l'organisation. Dans certains de ces jeux, les femmes sont cantonnées au rôle de prostituées. Dans un jeu vidéo téléchargeable sur internet, une femme apparaît ligotée, bâillonnée et le joueur est invité à la violer. AFP

@ http://www.es.amnesty.org/

Un casque bleu sud-africain des Nations unies distribue des biscuits à des enfants de Mutongo, un village du district de Walikale, le 4 décembre 2004 au cours d'une mission de la MONUC (Mission des Nations unies pour la RDC) menée pour récolter des informations au sujet de la présence des troupes rwandaises sur le sol congolais. AFP

CONGO (RDC)

CASQUES BLEUS **SUR LA SELLETTE**

Malaise à la MONUC : six de ses soldats sont pointés du doigt suite à un rapport interne de l'ONU. Ils sont soupçonnés d'exploitation et d'abus sexuels sur des mineurs d'âge en RDC. L'enquête dévoile également le manque de collaboration de certains contingents et le sentiment d'impunité régnant au sein des forces de maintien de la paix.

Début janvier, le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU (Office of Internal Oversight Services – OIOS) publiait un rapport fort embarrassant pour les casques bleus déployés en République démocratique du Congo (RDC). Des plaintes pour exploitation et abus sexuels ont donné lieu à une enquête à Bunia, dans la province de l'Ituri. Une province toujours en proie à des incidents armés et où sont présents environ 4 500 membres civils et militaires de la Mission de l'Organisation des Nations unies en RDC (MONUC). Parmi les victimes de ces abus, des jeunes filles de moins de 18 ans. Le Code de conduite des forces de maintien de la paix interdit pourtant formellement tout contact sexuel avec des mineurs. Ces actes perpétrés par quelques irresponsables ternissent l'image des forces de maintien de la paix de la MONUC, chargées de faciliter le processus de transition jusqu'aux élections prévues, si tout va bien, fin 2005.

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS

Depuis quelques mois déjà, les plaintes pour exploitation et abus sexuels sur des femmes et filles congolaises s'accumulaient en RDC. La MONUC et le Département des opérations de maintien de la paix ont alors fait appel au Bureau des services de contrôle interne, une agence indépendante de surveillance de l'ONU. Une équipe de 11 enquêteurs de diverses nationalités a été constituée afin de ratisser toutes les pistes à Bunia, où est implanté le quartier général de la MONUC. Tâche difficile pour ces enquêteurs puisque bon nombre de victimes ont eu du mal à identifier les auteurs : il leur est pratiquement impossible de différencier un non Congolais d'un autre. Il semblerait aussi, selon un rapport confidentiel des Nations unies publié en juillet, que certaines victimes aient été menacées si elles ne modifiaient pas au plus vite leur témoignage. Les enquêteurs ont, quant à eux, tout fait pour garder anonymes les victimes et témoins figurant dans le rapport de l'OIOS. Rapport qui souligne également que les commandants de certains contingents ont tenté d'entraver le travail des enquêteurs.

En tout, 72 plaintes ont été examinées dans la région de Bunia entre mai et septembre 2004. Faute de témoins et de preuves, seuls vingt d'entre elles ont fait l'objet d'un rapport. Dans six cas, impliquant tous des jeunes filles mineures d'âge, les auteurs des faits, des soldats originaires de différents pays, ont été formellement identifiés. Ces six dossiers ont été transmis aux États membres concernés. Aucun des casques bleus soupçonnés n'a reconnu avoir commis de tels actes.

Pourtant, dans chacun des cas, le procédé est similaire : les soldats font appel à des intermédiaires, des garçons congolais parfois très jeunes, afin qu'ils leur fournissent des filles. Les adolescentes, dont la plus jeune citée dans le rapport a à peine 13 ans, reçoivent maximum cinq dollars, un oeuf, du pain, ou encore une barre de chocolat en échange de rapports sexuels.

EN FINIR AVEC LE SENTIMENT D'IMPUNITÉ

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a souligné l'importance du suivi des enquêtes par les pays contributeurs des troupes. En effet, l'ONU n'est pas compétente pour faire justice elle-même et pour sanctionner les contrevenants. C'est donc entre les mains des États membres que tout repose. Mais, rares sont ceux qui, une fois revenus dans leur pays d'origine, font l'objet de poursuites pour exploitation et abus sexuels. Les soldats le savent, sinon pourquoi auraient-ils continué à agir de la sorte pendant l'enquête ?

Les soldats font appel à des intermédiaires, des garçons congolais parfois très jeunes, afin qu'ils leur fournissent des filles.

Un sentiment certain d'impunité plane au sein des forces de maintien de la paix. Sentiment partagé à Bunia, dans le reste de la RDC, mais aussi dans d'autres coins du monde. Le rapport de l'OIOS souligne que le problème n'est pas propre à la MONUC et recommande une application plus large de la politique de prévention et de détection pour protéger les populations locales contre l'exploitation et l'abus sexuels par les forces de maintien de la paix. Une recommandation parmi d'autres, qui, espérons-le, devrait susciter quelques réactions. Le représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MONUC, William Swing, s'est exprimé en faveur d'une action rapide contre les comportements violant la Charte des Nations unies et le Code de conduite. Une unité chargée de surveiller l'application du Code de conduite du personnel de l'ONU va d'ailleurs bientôt être constituée au sein de la MONUC. William Swing explique: «*Nous faisons des progrès, et maintenant que nous sommes conscients du problème, l'important est de développer un mécanisme de suivi*.»

Aujourd'hui, les missions de maintien de la paix battent leur plein. Ils sont plus de 64 000 membres civils et militaires envoyés par les Nations unies dans 16 pays afin d'œuvrer pour la paix là où de violents conflits ont détruit tout espoir. Des comportements tels que ceux adoptés par certains soldats de la MONUC portent sévèrement atteinte à la crédibilité des opérations de maintien de la paix, pourtant bien nécessaires afin de protéger la population civile et de ramener la stabilité.

C'est avec le poids des souvenirs que ces femmes et jeunes filles tentent de se reconstruire. En profitant de leur position de pouvoir, certains soldats rouvrent les plaies de la douleur et brisent un climat de confiance parfois difficile à instaurer entre les populations locales et les forces de maintien de la paix. ● **Céline Teret**

@ http://www.un.org/Depts/oios/otheroiosreports.htm

L'INSOLITE

CORÉE DU NORD : LA COUPE IDÉALE

Sous le titre «*Adoptons une coupe de cheveux conforme au mode de vie socialiste*», la télévision d'État nord-coréenne nous apprend dans cette truculente série que les cheveux longs «*sapent l'énergie cérébrale et affectent le développement de l'intelligence humaine*». Ce programme en cinq épisodes décrit en long et en large les coupes masculines ayant reçu l'aval et l'approbation du «cher Leader» Kim Jong-il. On apprend qu'au-delà de 5 cm, le cheveu n'est plus socialiste, hormis pour les plus de 50 ans, qui peuvent couvrir leur calvitie avec une mèche de 7 cm. Dans le deuxième épisode, les ennemis du peuple, filmés par une caméra cachée dans les rues de Pyongyang, la capitale, étaient sommés de s'expliquer sur leur pilosité. (*Seoul Globe*, Séoul) ●

PAROLES

IRAK

«LUTTER CONTRE L'OCCUPATION SANS PRENDRE LES ARMES»

Hadi Salih, secrétaire international de la Fédération irakienne des syndicats (IFTU), a été torturé et assassiné à son domicile de Bagdad, dans la nuit du mardi 4 janvier 2005. Il était âgé de 58 ans. Les ex-agents de la police secrète de Saddam Hussein sont soupçonnés d'être les auteurs de ces barbaries. Nous avions rencontré Hadi Salih quatre semaines avant sa mort, lors du congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) à Miyazaki (Japon).

«*Sous Saddam Hussein, le syndicalisme était contrôlé par le gouvernement. C'était un appareil qui servait à surveiller les travailleurs, pas à protéger leurs droits. En 1968, le gouvernement a promis d'organiser de véritables élections syndicales, soulevant un grand espoir dans le pays. Je me suis présenté, mais deux jours avant la date des élections on m'a jeté en prison. J'y ai passé cinq ans. À ma sortie, je savais que j'étais encore menacé d'arrestation. J'ai finalement fui l'Irak en 1977 et ai obtenu l'asile politique en Suède.*»

«*Quelques jours après la chute du dictateur, des centaines de responsables syndicaux emprisonnés ou de retour d'exil se sont réunis pour créer la Fédération irakienne des syndicats, soutenue par la Confédération internationale des syndicats libres. J'étais parmi eux et suis devenu secrétaire international de l'IFTU. Nous comptons au moins 300 000 membres. Tous n'ont pas les moyens de cotiser en raison des difficultés économiques actuelles, mais ils participent aux campagnes, aux activités de notre syndicat. Les syndicats peuvent aider à bâtir un nouvel Irak.*»

«*La situation économique est catastrophique. À la fin du régime, toutes les institutions se sont écroulées, beaucoup d'usines ont fermé, la production a chuté. Septante pourcent de la main-d'oeuvre est sans emploi. Les syndicats s'exposent à de grands risques, comme toutes les organisations de la société civile irakienne. Les syndicats d'enseignants ont déjà déploré plusieurs cas de torture et d'assassinat parmi leurs militants, au même titre que les associations d'ingénieurs et de médecins. Certains ont été tués par des extrémistes sous prétexte qu'ils collaboraient avec un État créé par les Américains.*»

«*Même les simples travailleurs sont assassinés. En novembre dernier, par exemple, quatre mécaniciens ont été tués par des intégristes pour le simple fait d'avoir conduit un train qui transportait des biens de consommation. Ils étaient accusés de transporter des marchandises pour les Américains, alors qu'il s'agissait seulement de biens de consommation. La situation est identique dans les raffineries de pétrole ou pour les camionneurs qui acheminent le pétrole au départ de Bagdad.*»

«*Mon syndicat est opposé à l'occupation de l'Irak par des forces armées étrangères. Cela nous a valu d'être pris pour cible par des GI's. Nous n'approuvons pas pour autant les terroristes, qui s'opposent à toute forme d'organisation de la société civile. Il y a beaucoup de moyens de lutter contre l'occupation sans prendre les armes. En tant que travailleurs, nous pouvons faire des manifestations pacifiques. Nous voulons être constructifs.*» ● **Propos recueillis par Samuel Grumiau**

BOSNIE : **DIX ANS APRÈS** SREBRENICA

Srebrenica, ville martyre hier, ville fantôme aujourd'hui. Près de dix ans après le génocide, ses rues restent désertes. La situation économique désastreuse de la cité, ravagée par la pauvreté, témoigne des difficultés rencontrées par les différentes communautés bosniaques dans la reconstruction de leur pays. Si des centres d'aide aux victimes ont été ouverts, de nombreux camps de réfugiés existent toujours et le chemin du retour est parsemé d'obstacles pour ceux qui désirent regagner leur village d'origine. Parallèlement, l'exhumation et l'identification des corps permet enfin aux familles de commencer leur travail de deuil. Après des années de pression sans relâche de la communauté internationale, les autorités bosno-serbes ont présenté leurs excuses, à mots couverts, pour les crimes commis contre la population musulmane. Leur inaction déconcertante en matière de lutte contre l'impunité – elles sont les seules de l'ex-Yougoslavie à n'avoir jamais arrêté de criminel de guerre – révèle cependant l'énorme travail de mémoire qui reste à accomplir. Si le procès Milosevic est en cours, deux des principaux inculpés, le général Mladic et l'ex-président Karadzic restent introuvables. Sans volonté politique forte, à tous les niveaux et dans toutes les communautés, de juger les criminels de guerre et de permettre un retour durable des réfugiés, la Bosnie ne pourra pas se reconstruire une identité et retrouver sa place au sein de la communauté des nations.

Une femme bosniaque pleure auprès des cercueils d'hommes et de jeunes gens musulmans avant leur enterrement à Potocari près de Srebrenica, le 11 juillet 2004, à l'occasion du neuvième anniversaire de la plus grave atrocité commise en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Identifiés peu de temps auparavant, ces 338 hommes musulmans, âgés de 15 à 70 ans, avaient été enterrés dans une fosse commune. AFP

SREBRENICA, **VILLE FANTÔME**

L'année où l'on commémorait les cinquante ans de la libération des camps d'Auschwitz en reprenant le slogan «plus jamais ça», le 11 juillet 1995, l'enclave de Srebrenica tombait aux mains des forces armées serbes. En quelques jours, était perpétré le plus grand massacre qu'ait connu l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Huit mille hommes furent victimes de la purification ethnique sous les yeux des observateurs de l'Onu. Dix ans plus tard, Srebrenica tente, avec difficultés, de se reconstruire. Reportage.

Au cœur d'une vallée boisée de la Bosnie orientale, la longue rue principale de Srebrenica exhibe des maisons détruites, abandonnées ou criblées d'impacts... Dix ans après le génocide, la cité autrefois baptisée «ville d'argent» (en raison de ses mines) est hantée par ses fantômes. «*Une ville morte*», résume sèchement Hajra Catic, la présidente de l'association des femmes de Srebrenica. «*Seuls les vieux y reviennent pour mourir*», conclut-elle. Il n'existe plus d'hôpital, ni hôtel ni marché. «*Nous sommes obligées d'emprunter un taxi collectif pour acheter fruits et légumes frais dans un village à dix kilomètres*», raconte Nura, une jeune musulmane de vingt ans. «*Au lycée, nous n'étions qu'une trentaine de Musulmans dans un établissement qui comptait au total près de 600 élèves. La présence d'icônes orthodoxes sur les murs de certaines classes en dit long sur l'ambiance...*». Dans un café exclusivement fréquenté par des Musulmans, elle résume sommairement la situation. En 1991, sur 36 600 habitants, 75 % était d'origine musulmane et 25 % serbe. Aujourd'hui, sur les 7 500 habitants que compte toute la municipalité de Srebrenica, 75 % sont d'origine serbe et 25 % musulmane, uniquement 5 % de la population qui avait fui est revenue sur place.

Depuis les accords de Dayton, signés à l'automne 1995, la Bosnie-Herzégovine est un pays théoriquement uni, mais *de facto* divisé en deux entités, la Fédération peuplée en majorité de Musulmans et de Croates (51 % du territoire) et la *Republika Srpska* (République serbe, R.S. 49 %) où se trouve désormais Srebrenica.

Sur les cinq mosquées détruites pendant la guerre, une seule a été reconstruite grâce au soutien de la Malaisie. Du côté catholique, il ne reste qu'un oratoire (édifié sur les bases d'un couvent franciscain du XIIIe siècle), aujourd'hui entretenu par un musulman ! La population d'origine serbe est par conséquent largement majoritaire mais le maire, Malkic, appartient au Parti de l'action démocratique (SDA, fondé en 1990 comme parti de tous les musulmans de Bosnie) [1]. *«Il ne fait rien pour nous»,* s'insurge Nura, *«tous les week-ends il rentre à Sarajevo où vit sa famille»*. Quant au président du Conseil municipal, Pavlovic, d'origine serbe, il vit à Bajina Basta en Serbie ! Quel avenir dans la ville martyre ? *«Certaines familles ont bénéficié d'une aide pour reconstruire leur maison, mais elles ne viennent que le week-end ou pour les vacances»,* commente-t-elle. Si le processus de réconciliation entamé dans le pays lui paraît toujours fragile, elle reconnaît que les agressions ou provocations se font plus rares. À ses yeux, le gros problème est économique. Un récent rapport du Pnud estime que 90 % des habitants de Srebrenica vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Son rêve ? L'exil, comme pour près des trois quarts des jeunes de Bosnie.

LES RÉFUGIÉS DE TUZLA

La grande majorité des réfugiés de la région de Srebrenica vit à Tuzla, dans ce que l'on appelle communément les «camps de réfugiés» situés à plus de 25 km du centre de la grande cité industrielle. Sejdina loge dans un de ces lotissements construits par les Néerlandais. *«Au début nous étions une douzaine à vivre dans une seule pièce, maintenant je suis seule avec mes trois enfants mais l'aide humanitaire devient quasiment inexistante alors qu'auparavant nous recevions du riz, de la farine et du sucre.»* La situation de ces veuves avec enfants, d'origine rurale et sans qualification, reste extrêmement précaire. Alors que le chômage au niveau national avoisine les 40 %, dans ces camps il dépasse les 90 %. Sejdina a perdu son mari et trois frères... *«Je me débrouille comme aide-ménagère, heureusement que j'ai une sœur en Australie et une autre en Suisse. Grâce à leur aide, j'ai pu m'acheter un terrain. Je fais des économies et j'espère un jour construire ma maison. J'ai renoncé à vivre à Srebrenica, il ne reste que les murs, c'est trop dur, je suis fatiguée et professionnellement il n'y a aucun avenir pour mes enfants.»* Récupérer ses biens est une affaire longue et complexe lorsque la maison natale se situe en R.S.

«Lorsque je parle du passé à l'occasion d'une fête de famille, tout le monde se tait et c'est aussitôt le grand malaise.»

La trentaine, enjouée, Sejdina reprend petit à petit confiance en la vie. Elle s'est remariée et soigne son look. Le soutien reçu au Centre thérapeutique *Vive Zene* (Que vivent les femmes), connu depuis le documentaire de Laurent Bécu Renard *De guerres lasses,* constitue une étape importante. *«Lorsque je parle du passé à l'occasion d'une fête de famille, tout le monde se tait et c'est aussitôt le grand malaise. Chacun souffre de son côté. J'ai dit à la directrice du Centre que j'étais prête à changer de couleur de cheveux pour bénéficier d'une nouvelle thérapie. Là-bas, j'avais des amies avec qui je pouvais parler ouvertement dans un climat de confiance.»* En l'espace de dix ans, quelque 650 victimes ont bénéficié d'une thérapie sur dix mois en présence de leurs enfants. *«Très souvent les victimes ne demandent pas d'aide; que pouvez-vous faire pour nous ? Vous n'allez pas nous rendre nos enfants ni notre maison. Pour les femmes violées, c'est le mutisme total»,* explique Fika, l'une des responsables de *Vive Zene*. *«C'est au moment où les crises et symptômes apparaissent, que les médecins les orientent vers notre cjjentre. Le problème est qu'une victime seule ne peut lier le symptôme au traumatisme, ça représente tout un travail, parfois sur plusieurs années. Si le trauma sort trop brutalement, ça pourrait abattre une personne. Il faut franchir les étapes progressivement.»*

EXHUMATIONS

À quelques minutes du Centre thérapeutique de Tuzla se situe le siège de l'association «Les femmes de Srebrenica». Un modeste deux pièces. La centaine de cartes de visite du monde entier, glissées sous une plaque de verre placée sur la table, témoigne du rayonnement de l'association qui compte plus de mille membres. De frêle constitution, sa présidente, Hajra Catic est connue pour sa détermination, aussi bien face à Bill Clinton que Carla del Ponte. En 1995, elle a perdu son mari ainsi que l'un de ses fils, un poète chargé de la liaison radio depuis l'enclave de Srebrenica jusqu'au dernier moment de la chute.

Le 11 de chaque mois, l'association se réunit à Tuzla, à midi, en arborant des banderoles sur lesquelles sont brodés les noms de disparus. Même si la mobilisation s'essouffle avec le temps, les quelques dizaines de manifestants pacifiques réclament inlassablement vérité et justice.

L'exhumation et l'identification des corps des «disparus» représentent une priorité pour le mouvement. Depuis novembre 2001, un nombre croissant de victimes est identifié grâce aux techniques de pointe. Le programme de l'International Commission on Missing Persons (ICMP) repose sur l'analyse ADN des ossements retrouvés dans les charniers ainsi que sur les échantillons sanguins prélevés auprès des familles de disparus. Chaque prélèvement est enregistré sous un code-barre, l'ordinateur assure ensuite le recoupement des données génétiques. L'analyse ADN permet d'accélérer la procédure d'identification en apportant des preuves quasiment irréfutables. À l'heure actuelle, les capacités de ce programme d'identification sont susceptibles de traiter 50 000 échantillons sanguins et 10 000 ossements par an. Une expérience absolument unique et qui pourrait aboutir à la création d'un centre mondial de référence en matière d'identification de personnes tuées en grand nombre. Une opération fort coûteuse. *«Chaque prélèvement s'élève à 150 dollars et pour obtenir des résultats fiables il faut compter un prélèvement sur échantillon d'os et au minimum trois sur échantillons sanguins»,* explique Ismet Music dans un haussement d'épaules. Ce jeune homme parcourt les charniers du canton pour déterrer les cadavres et rassembler les débris épars de squelettes. La plupart des corps sont démembrés et éparpillés dans ce que l'on appelle les charniers secondaires (il s'agit des restes de personnes initialement enterrées à un endroit et déplacées à un autre pour dissimuler les preuves). Quelque 18 000 corps, pour la plupart ceux de Musulmans, ont été exhumés de plus de 300 fosses communes à travers le pays. *«Quand on perd une personne aimée, il est important de connaître l'endroit où elle repose. Le fait de pouvoir identifier le corps, ne serait-ce qu'un os, représente un grand moment d'apaisement après l'attente et l'incertitude. Le rituel d'enterrement et le cimetière où l'on dépose des fleurs, parfois où l'on va parler au mort, facilite le travail de deuil»,* insiste la psychothérapeute Fika.

UN TOURNANT

Tous les 11 juillet, l'association «Les femmes de Srebrenica» commémore le génocide. Près de 20 000 Musulmans de Bosnie célébraient sans incident le 9e anniversaire du massacre en 2004. À cette occasion les dépouilles de 338 victimes, âgées de 15 à 77 ans, enveloppées dans des linceuls verts ont été enterrées à Potocari. Ce cimetière, construit à l'entrée de Srebrenica, à l'endroit où se trouvait l'ancienne base du bataillon néerlandais censé défendre la ville proclamée «zone de sécurité» par les Nations unies, abrite les corps de 989 autres victimes identifiées. Grâce aux tests ADN, le prénom, le nom, la date de naissance et la date d'exécution de chacune des victimes sont indiqués.

DIX ANS APRÈS DAYTON, **LA SITUATION RESTE CHAOTIQUE**

Si la Bosnie-Herzégovine est désormais constituée de deux entités semi-autonomes, le pays reste placé, en grande partie, sous l'autorité de la communauté internationale incarnée par le Haut représentant chargé de veiller à l'application de l'accord de paix de Dayton (automne 1995). Le Haut représentant est investi de pouvoirs étendus qui lui permettent de congédier les personnes occupant des fonctions publiques y compris les membres du gouvernement et de l'appareil judiciaire. Près de dix ans après l'accord qui a permis l'arrêt du conflit, l'État, comme entité, ne fonctionne toujours pas. En prenant ses fonctions en juin 2002, le nouveau Haut représentant, Paddy Ashdown présentait la situation sans détours : *«On compte 1 200 juges et procureurs, 760 législateurs, 180 ministres, treize Premiers ministres, quatre niveaux différents de gouvernement et trois armées, le tout pour un pays de moins de quatre millions de personnes !»*

L'universitaire et ancien ambassadeur de Bosnie en France, Nikola Kovac estime que *«Dayton ne peut plus rester un acte normatif, cet accord devrait évoluer en fonction de la réalité»*. L'association «Les femmes de Srebrenica» dénonce un accord qui entérine les conquêtes territoriales des Serbes et la séparation ethnique. *«Nous avons peur, explique Hajra Catic, le jour où le Haut représentant partira, que va-t-il se passer ?»* **B. G.**

Des enfants, ex-réfugiés, sautent et jouent dans un village bosniaque. Photo tirée d'un reportage réalisé par le photographe Ziyak Gafic sur les conséquences désastreuses de la guerre en Bosnie. Sarajevo, 6 septembre 2002. Ziyah Gafic-PIG.

RÉFUGIÉS : LE DÉFI DU RETOUR

Selon les chiffres communiqués par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus d'un million de réfugiés ont regagné leur ville d'origine en Bosnie, soit la moitié de ceux qui ont fui les combats entre 1992 et 1995 durant lesquels 200 000 personnes avaient perdu la vie et 17 000 avaient disparu.
La décision de retourner dans leur ville d'origine reste extrêmement difficile à prendre pour les réfugiés et personnes déplacées, de nombreuses difficultés les y attendent tant sur le plan légal, qu'économique et social et les rendent vulnérables.
La pauvreté rencontrée par les réfugiés lors de leur retour en Bosnie reste un frein considérable à leur réinstallation et les aides du gouvernement ainsi que des ONG et organisations internationales ne sont pas suffisantes pour compenser les difficultés économiques.
Les lois sur la propriété ont été une étape clé dans la réinstallation des personnes déplacées dans leurs logements, mais la reconstruction des maisons détruites prendra du temps. Si des projets de reconstruction fleurissent çà et là dans un effort plus large de proposer une solution durable, entre autres pour les femmes devenues chefs de familles, le chemin de la réinstallation est encore long.
Tout est à reconstruire, les maisons certes, mais aussi, les emplois, le système de santé et celui de l'éducation. La transition de l'économie socialiste à une économie de marché est délicate et se fait dans un contexte où les discriminations sont encore courantes.
Mais plus que la volonté internationale et la détermination des réfugiés, c'est une volonté politique au niveau local qui est désormais nécessaire pour un retour réussi des réfugiés et des personnes déplacées. Le défi est de consolider les retours qui ont eu lieu et de les rendre supportables. Ainsi selon les villes, le contraste est saisissant : alors que le retour de plus d'un million de personnes en Bosnie est considéré comme un succès, Srebrenica s'enfonce et se dépeuple. Selon le UNHCR, de janvier à mai 2004, près d'une centaine d'incidents violents, dont au moins deux ont abouti à la mort, ont eu lieu contre des personnes déplacées retournant dans leur ville d'origine, contre leurs propriétés et lieux de cultes. Sur ce point, le jugement des crimes de guerre commis en Bosnie doit avoir lieu, pour permettre aux différentes communautés de reconstruire une identité commune et d'assouvir leur besoin de justice. ● Gaëlle Carayon

@ http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home (Agence des Nations unies pour les réfugiés)
http://www.balkans.eu.org/web (*Le courrier des Balkans*)

Hajra Catic, se souvient du long bras de fer pour obtenir ce lieu de mémoire. «*J'étais à la mairie lorsque nous avons commencé à discuter pour avoir un terrain et à ce moment là, les autorités serbes ont quitté l'assemblée. Nous sommes allées voir l'ambassadeur des États-Unis et le Haut représentant qui nous ont aidé. Je leur serai toujours reconnaissante.*»
L'imam principal de Tuzla, lui, s'inquiète face à la dénégation des autorités : «*aucun représentant de l'État ou des institutions importantes de Serbie n'a clairement exprimé de remords. En 2003, lors d'un match de foot à Sarajevo on pouvait encore voir des gens brandir des pancartes reprenant les symboles des massacres de Srebrenica : le couteau et le fil de fer.*» Sous la pression internationale, la situation semble évoluer. Le 10 novembre dernier, le gouvernement des Serbes de Bosnie reconnaissait le massacre de 7800 musulmans à Srebrenica et présentait pour la première fois ses excuses aux victimes. En juin 2004, dans un précédent rapport, la République serbe avait déjà commencé à admettre ses responsabilités.
Cependant, l'association «Les femmes de Srebrenica» attend toujours l'arrestation des personnes inculpées par le Tribunal pénal international de La Haye, en premier lieu Radovan Karadzic et Ratko Mladic, en cavale depuis 1995. «*Les criminels ne peuvent pas être considérés comme des héros nationaux, il faudrait les arrêter pour dissuader les autres criminels qui se sentent forts*», commente Hajra Catic dans un long soupir de découragement. «*Je rencontre tous les jours les assassins de mes proches, je connais leur nom et on ne les arrête pas.*» ● Benoît Guillou

(1) Les réfugiés, qui ont quitté la ville en 1995, sont toujours propriétaires de leur habitation et ont le droit de voter depuis la ville où ils habitent dorénavant.

@ http://www.balkans.eu.org (*Le courrier des Balkans*)
http://assocations-sarajevo.dyndns.org (*La lettre d'information de l'association Sarajevo*)

***Srebrenica 1995, l'été d'une agonie. Des femmes témoignent*, éd. L'esprit des péninsules, Arte éditions, 2000.**
***Bosnie, la mémoire à vif*, Isabelle Wesselingh et Arnaud Vaulerin, éd Buchet/Chastel, 2003.**

***L'après-guerre dans les Balkans, l'appropriation des processus de transition et de démocratisation pour enjeu*, Christophe Solioz, éd. Karthala, 2003.**

Le 2 mars 2000, lors d'une conférence de presse au Département d'État américain à Washington, DC, David Sheffer, ambassadeur américain non rattaché à une circonscription, présente une affiche annonçant une récompense plantureuse pour celui qui communiquerait des informations permettant d'arrêter l'ex-président yougoslave Slobodan Milosevic, Radovan Karadzic et Ratko Mladic. AFP

ARRÊTEZ RADOVAN KARADZIC ET RATKO MLADIC

En juillet 2001, Amnesty International avait publié un communiqué de presse intitulé : *«Combien de temps faudra-t-il attendre avant de voir Karadzic et Mladic devant le Tribunal ?»* Cette question reste malheureusement toujours d'actualité. Certes, la Republica Srpska a reconnu, en juin dernier, *«le massacre de milliers de musulmans à Srebrenica»*. Mais, inculpés en 1996 en leur qualité de supérieurs hiérarchiques, de génocide et de crimes contre l'humanité commis à Srebrenica, Karadzic et Mladic courent toujours. À ce jour, les autorités bosno-serbes sont les seules de l'ex-Yougoslavie à n'avoir arrêté aucun criminel de guerre inculpé par le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Pourtant, en vertu de la résolution 827 du Conseil de sécurité de mai 1993, tous les États et entités doivent transférer au Tribunal les personnes mises en accusation qui résident ou se trouvent sur leur territoire. Aucune législation nationale ne peut apporter de restriction à cette résolution.
En décembre dernier, la Force de l'Union européenne (l'Eufor) a pris le relais de la Force de stabilisation de l'Otan en Bosnie (Sfor). L'Union européenne (UE) assume ainsi pour la première fois une mission militaire de grande ampleur (7 000 soldats). Amnesty International réitère ses demandes à l'Union européenne de remédier aux insuffisances patentes de la Sfor en s'assurant que l'Eufor recherchera activement les personnes inculpées par le TPIY et coordonnera ses efforts avec ceux des forces de l'Otan encore sur place en Bosnie-Herzégovine, pour les arrêter et les transférer au TPIY.
Lord Paddy Ashdown, Haut représentant de la communauté internationale et Représentant spécial de l'UE en Bosnie-Herzégovine, a limogé, en juin dernier, une soixantaine de fonctionnaires serbes peu motivés par ces arrestations indiquant que, jusqu'à ce jour, il *«avait de bonnes raisons de croire»* que les dirigeants bosno-serbes avaient *«aidé ceux qui étaient inculpés de crimes de guerre et leurs réseaux»*. Amnesty International est convaincue que ces arrestations et celles des autres inculpés du TPIY constituent la condition *sine qua non* du retour au respect des droits humains et à l'État de droit. Marque de respect aux victimes des exécutions sommaires et à leurs proches, la capture des inculpés permettrait également le retour des anciens habitants en toute sécurité et de manière durable dans la région.

JUSTICE **INACHEVÉE**

Journaliste à l'Agence France Presse, Isabelle Wesselingh retrace le long et douloureux travail d'enquête qui a mené au procès et à la condamnation du général Krstic. Dans un verdict historique, en avril dernier, la Cour a confirmé la qualification de génocide pour le massacre de Srebrenica.

J'ai demandé au général Krstic pourquoi les tueries avaient eu lieu. Nous savions tous que les gens tués étaient des gens simples et je lui ai demandé quelle était la raison pour laquelle ils avaient été exécutés. Même si on tue des poulets, il doit y avoir une raison.» Cette question du commandant serbe de Bosnie, Dragan Obrenovic, un jour d'août 1995, alors qu'il doutait de l'honneur de sa mission à Srebrenica resta sans réponse, son supérieur, Radislav Krstic lui intimant de ne plus parler de *«tout cela»*. *«Tout cela»* : le massacre de plus de 7 500 hommes exécutés par des soldats serbes de Bosnie aux ordres de Ratko Mladic, leur chef durant la guerre. Des hommes *«tués de manière délibérée et méthodique sur la seule base de leur identité»*, comme l'ont rappelé les juges de la chambre d'appel du Tribunal pénal international (TPIY) pour l'ex-Yougoslavie, le 19 avril 2004.
Dans ce jugement historique contre Radislav Krstic, les cinq magistrats – un Américain, un Allemand, un Italien, un Guyanais britannique et un Turc – répondent, près de neuf ans après les faits, à la question de Dragan Obrenovic sur les raisons du massacre : les dirigeants militaires des Serbes de Bosnie ont tué ces hommes car ils étaient d'une «ethnie» différente de la leur, bien que partageant le même pays et la même langue. Dans le projet nationaliste de certains Serbes de Bosnie emmenés par Radovan Karadzic et Ratko Mladic, les Musulmans ou les Croates de Bosnie n'avaient plus leur place sur les terres convoitées par les dirigeants serbes.
«En cherchant à éliminer une partie des Musulmans de Bosnie, les forces serbes ont commis un génocide» à Srebrenica, ont conclu les juges, condamnant Radislav Krstic à trente-cinq ans de réclusion. Pour la première fois, un tribunal international reconnaissait l'occurrence d'un génocide en Europe, le terme n'existant pas au moment des procès de Nuremberg. *«Je remercie Dieu. Le tribunal a enfin confirmé ce que tout le monde savait : à Srebrenica il y a eu un génocide»*, déclarait peu après le verdict Kada Hotic, une des femmes de Srebrenica dont l'époux, le fils et les deux frères ont été tués dans le massacre.

COUP SÉVÈRE AU DÉNI

Cette décision a également couronné un travail de titan accompli par une petite équipe pour établir les faits, identifier les responsables et collecter les preuves. *«Nous savions que des milliers d'hommes étaient portés disparus mais établir ce qui s'était passé était un défi»*, rappelle Mark Harmon, procureur dans l'affaire Krstic. En 1995, lorsque l'enquête commence, le TPIY n'a que deux ans d'existence, aucun inculpé et peu de crédibilité. Les enquêteurs ont difficilement accès aux lieux du crime. Ensuite, il faut localiser les charniers alors que les forces serbes de Bosnie ont caché le crime en déplaçant les milliers de corps vers des endroits difficiles d'accès. *«Nous avons dû interviewer des victimes profondément traumatisées et lutter pour tenter de trouver les corps afin de prouver que ces personnes avaient bien été exécutées»*, raconte Mark Harmon. Un policier français, Jean-René Ruez «est le cœur et l'âme» de cette enquête qui demandera des *«sacrifices personnels importants à nous tous»*, rappelle-t-il. Si dans une juridiction américaine, plus d'une centaine d'enquêteurs peuvent être mobilisés sur une affaire d'importance, ils sont dix maximum dans le dossier Srebrenica. La reddition d'un Croate de Bosnie enrôlé de force par les Serbes, Drazen Erdemovic, leur donne un coup de pouce en 1996. Forcé de participer à l'exécution de centaines d'hommes, il avoue, et indique des lieux d'exécution. Les enquêteurs déterrent des corps, des centaines, puis des milliers et collectent des preuves. Lors des audiences, les rares survivants des exécutions de masse, les femmes à qui on a enlevé leurs enfants témoignent. *«C'était dur, très dur de parler avec ces victimes. Parfois, nous étions en larmes moi et mes collègues»*, se souvient Mark Harmon, qui exerce comme procureur depuis trente-deux ans. *«On s'attend à ce que nous soyons stoïques mais vous ne pouvez pas être stoïque dans cette affaire. Le courage de ces gens a été une source d'inspiration»*, souligne ce Californien.
Les procès de Radislav Krstic et de Drazen Erdemovic révèlent les détails de la tragédie. En mai 2003, avant la confirmation officielle du génocide, les plaidoyers de culpabilité de deux officiers serbes de Bosnie portent un coup sévère au déni des autorités serbes bosniennes [1]. Dans un rapport publié quelques mois auparavant, ces dernières évaluaient encore le nombre de morts de Srebrenica à 1 500 victimes pour la plupart militaires, grossière tentative

révisionniste. Dragan Obrenovic, l'officier qui interrogea le général Krstic sur les raisons du massacre et Momir Nikolic, un autre officier parlent d'exécutions planifiées de civils. Ils admettent leur responsabilité pour crimes contre l'humanité.

«Ces aveux m'ont apporté un soulagement comme je n'en n'ai pas connu depuis la prise de Srebrenica. Ils m'ont apporté la reconnaissance que j'ai cherchée ces huit dernières années. Nous n'avons plus à prouver que nous avons été victimes», expliquait peu après Emir Suljagic [2], un des rares hommes survivant du massacre, journaliste pour l'hebdomadaire bosnien Dani. *«Le Tribunal a apporté une contribution majeure à l'établissement des faits sur Srebrenica. Cela donne un peu moins de latitude aux révisionnistes potentiels»* estime Mark Harmon.

En octobre 2004, après de fortes pressions internationales, l'entité des Serbes de Bosnie, la Republika Srpska (RS), a accepté de reconnaître l'ampleur du massacre. Le 10 novembre, le gouvernement bosno-serbe exprimait du bout des lèvres *«ses regrets et excuses»* aux victimes. *«Cela ne se serait pas produit sans les procès du TPIY»*, affirme M. Harmon. La justice ne se limite cependant pas à une condamnation devant un tribunal. *«La justice c'est aussi de voir les victimes soutenues socialement et psychologiquement, en particulier les enfants après une telle tragédie»*, estime le procureur américain. Un espoir encore loin d'être réalisé. De nombreuses femmes de Srebrenica vivent encore dans les camps de réfugiés de Tuzla. Cette année, certaines ont décidé de demander des compensations financières à la RS mais aussi aux Pays-Bas dont les Casques bleus, censés protéger l'enclave, ne firent rien pour empêcher le massacre. Des négociations sont en cours avec le gouvernement néerlandais, selon les plaignantes, qui réclament deux milliards d'euros. Une procédure a été lancée en France afin de demander des réparations à l'Onu.

«C'était dur, très dur de parler avec ces victimes. Parfois, nous étions en larmes moi et mes collègues.»

Pour que justice soit faite, de nombreux responsables doivent encore être jugés par le TPIY ou la Chambre pour les crimes de guerre de Bosnie. Le 18 janvier, Vidoje Blagojevic et Dragan Jokic, deux officiers serbes de Bosnie, ont été condamnés à des peines de prison de respectivement dix-huit et neuf ans pour le massacre de Srebrenica. Quatre autres officiers bosno-serbes accusés de génocide échappent cependant toujours au Tribunal. Ils ne sont pas les seuls. Les deux principaux accusés pour le massacre, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, sont en fuite plus de huit ans après leur inculpation et ce en dépit de la présence de milliers de soldats de l'Otan entre 1995 et 2004 en Bosnie. Triste illustration du manque de volonté de la communauté internationale, relèvent plusieurs experts et diplomates, et signe d'une justice inachevée. **Isabelle Wesselingh**

(1) L'adjectif bosnien désigne l'ensemble des habitants de la Bosnie-Herzégovine qu'ils soient serbes, croates ou musulmans. Ces derniers sont également désignés comme Bosniaques.
(2) Emir Suljagic sortira un livre en juin 2005 *Postcards from the grave* (Cartes postales d'une tombe)

MILOSEVIC **DEVANT SES JUGES**

Premier chef d'État jugé par la justice internationale, l'ancien Président yougoslave Slobodan Milosevic, répond, depuis le 12 février 2002, de plus de 60 chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et crimes de guerre pour son rôle dans les conflits en Croatie, Bosnie et Kosovo dans les années 1990. Pour la Bosnie, il est également accusé de génocide, notamment pour Srebrenica. L'accusation a terminé la présentation de ses éléments de preuve en février 2004. Pour de nombreux experts, le procureur a réussi à prouver les accusations de crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Le génocide est plus difficile à mettre en lumière car il faut prouver l'intention spécifique de détruire. M. Milosevic, dont les problèmes de santé ont perturbé à plusieurs reprises le procès, présente lui-même sa défense. Il a convoqué à ce jour plusieurs ex-militaires et responsables politiques russes et serbes. Sa présentation s'achèvera vers la mi-2005. Il risque la prison à vie s'il est reconnu coupable par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Créé par le Conseil de sécurité en mai 1993, le TPIY a ouvert une enquête sur le massacre de Srebrenica dès l'été 1995. À ce jour, 14 personnes ont été inculpées, parmi lesquelles six sont en fuite. **I.W.**

RAPPORTS AI

Bosnie-Herzégovine. Une justice en suspens. Impunité pour les auteurs de viol en Bosnie-Herzégovine, 12 octobre 2004.
Bosnie-Herzégovine. Une justice en suspens : les poursuites pour crimes de guerre sont paralysées, 12 novembre 2003.
Bosnie-Herzégovine. Combattre l'impunité en hommage aux personnes portées disparues, 23 mai 2003.
http://efai.amnesty.org/

Vasvija Mehic (47 ans) une musulmane bosniaque de Srebrenica, qui a perdu son mari et quatre fils lors de la guerre en Bosnie de 1992 à 1995, pleure à Sarajevo le 14 février 2004 alors que la télévision retransmet le procès de l'ancien président Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international de La Haye. AFP

YÉKÉ : UN TRAVAIL PAS COMME LES AUTRES !

Vous cherchez un job temporaire ou un job d'étudiant ? Rejoignez une de nos équipes de sensibilisation ! Pendant un mois, vous irez à la rencontre du public dans différents lieux situés en Belgique francophone : festivités, manifestations publiques, marchés, rues et gares, etc. Votre tâche : sensibiliser un maximum de personnes à nos actions et les encourager à devenir membre d'Amnesty. Votre profil : dynamique, facilité de contact/de communication et motivé(e) par la lutte en faveur des droits humains.

– contrat à durée déterminée d'un mois ;
– temps plein (36h/semaine) ;
– travail le week-end (surtout le samedi, max. deux dimanches sur le mois).

La campagne a lieu du mois d'avril au mois d'octobre.

Intéressé(e) ? Lettre de motivation et CV à envoyer à :
Sophie Ypersiel/Touran Golshani, Amnesty International, rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles
Tél : 02 538 81 77, e-mail : sypersiel@aibf.be

ÉTUDE SUR LA SCOLARITÉ DES ENFANTS ROMS

La CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant), dont est membre Amnesty International, a rendu public en décembre dernier une recherche-pilote sur la sensibilisation des autorités publiques à la communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants roms. Le rapport révèle que le parcours scolaire de l'enfant rom se caractérise souvent par une entrée tardive dans la scolarité, un décalage d'âge, un retard scolaire, l'absentéisme et le décrochage scolaire.
La recherche fait état de divers obstacles à la participation scolaire des Roms. Sont tout d'abord cités la situation de séjour et les conditions de vie précaires qui empêchent l'enfant de s'impliquer dans un processus à long terme du fait de la nécessité de pouvoir au quotidien subvenir aux besoins primaires de la famille. Un autre obstacle majeur réside dans la logique du groupe et de survie de la communauté rom, le groupe procurant une protection et une sécurité contre le monde extérieur. Une enquête précédente (2003) avait mis en lumière que la plupart des enfants qui mendient dans notre pays sont d'origine rom.
Info : 02 209 61 68 – http://www.lacode.be

SOIRÉE SUR LES VCF À UCCLE

Soirée sur les violences contre les femmes intitulée «Des fillettes aux femmes : la violence». Projection du reportage «Des marelles et des petites filles» de Marquise Lepage, suivie d'une discussion avec Myriam de Vinck du Centre de prévention des violences conjugales et Claudio Gramizzi du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité.
Le jeudi 17 février à 20 h 00, École Uccle 1, avenue Houzeau, 87, 1180 Bruxelles. Organisé par le groupe amnesty d'Uccle. Info : 02 660 82 91.

LA BASE DES DROITS HUMAINS

Si la section belge francophone d'Amnesty est présente sur le terrain, elle le doit en grande partie à ses 72 groupes locaux constitués de bénévoles. Plusieurs de ces groupes ont récemment fêté leur vingtième, vingt-cinquième, voire trentième anniversaire. Qui sont ces gens ? Quelles sont leurs motivations ? Comment appréhendent-ils l'évolution du mouvement ? Rencontres.

Trente ans. Un bail ! Depuis 1974, Monique Fievet anime le groupe 2, actif à Namur. Enseignante de français à l'Institut Sainte-Marie, elle est interpellée par des étudiantes auxquelles elle vient de faire lire *Elle lui dirait dans l'île* de Françoise Xenakis. Bouleversées par ce livre, qui dénonce les crimes commis dans la Grèce des colonels, les adolescentes renvoient la balle dans le camp de l'enseignante : *«Que peut-on réaliser concrètement pour faire changer les choses ?»*
«À l'époque, je n'avais jamais entendu parler d'Amnesty», se souvient Monique, qui mène aujourd'hui une retraite très active. Via Daniel Clarembeaux, véritable pionnier d'Amnesty en province de Namur, les étudiantes et leur professeur de français, rejointe par des collègues, mettent le pied à l'étrier amnestien pour dans bien des cas ne plus le quitter. *«À seize ans, c'est une fenêtre sur l'extérieur qui s'est ouverte à moi à travers Amnesty»*, se souvient Patricia Namur, recrutée par Monique Fievet au cours de l'année scolaire 78-79. Vingt-six ans plus tard, la jeune étudiante est devenue à son tour enseignante à ... Sainte-Marie où elle soutient la nouvelle génération qui anime l'antenne école locale tout en participant aux activités du groupe 2. Pourquoi une aussi longue fidélité ? *«Ce que j'apprécie le plus chez Amnesty, c'est son objectivité. Je n'ai jamais eu l'impression d'être manipulée par l'une ou l'autre idéologie, c'est pourquoi j'ai continué.»*

> ***«Ce que j'apprécie le plus chez Amnesty, c'est son objectivité. Je n'ai jamais eu l'impression d'être manipulée...»***

LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT

Le groupe 2 compte aujourd'hui une dizaine de Namurois, âgés de trente à septante ans, avec un ancrage toujours aussi solide dans le monde de l'enseignement et une très forte présence féminine. Depuis les débuts, rien n'a fondamentalement changé en termes de mode de militance pour les membres de ce groupe comme pour ceux de la septentaine d'autres actifs en Belgique francophone. Les points cardinaux de leur travail restent prioritairement l'action – centrée sur l'écriture de lettres et le suivi de dossiers – et la sensibilisation du public. Ils sont également amenés, au cours de la campagne de vente de bougies de fin d'année, à récolter des fonds pour financer le mouvement international.
Nés au cours des années septante ou au début des eighties, une période encore fortement influencée par l'esprit idéaliste impulsé par Mai 68, nombre de ces «vieux» groupes sont confrontés à un problème de recrutement de nouveaux militants.
Philippe Lannoy, responsable du groupe qui couvre le Sud Luxembourg (Virton-Arlon), s'en inquiète. *«Il y a essoufflement, la plupart des membres étant là depuis longtemps»*, nous confie-t-il. Et de se demander ce qu'il adviendrait si l'un des membres du groupe partait, surtout s'il s'agissait de lui-même, du secrétaire ou du trésorier.
La question du renouvellement des membres préoccupe également Georges Lewy, responsable d'un groupe actif à Uccle depuis 1976. *«Cela fait longtemps que je suis actif au sein d'Amnesty International. Maintenant, je voudrais faire autre chose, mais je ne vois pas qui me remplacerait volontairement en tant que responsable du groupe. Bien des gens viennent par curiosité, mais ne restent pas»*, constate-t-il.
Pour Christiane Campill, dont le groupe né il y a plus de 25 ans à Evere rassemble désormais des Bruxellois de différentes communes, le responsable de groupe doit jouer un rôle moteur au niveau du *membership*. *«Être responsable de groupe, c'est aussi contacter et relancer les membres, les re-motiver et assurer la bonne entente entre des personnes aux tempéraments différents.»*

ENTRE IDÉALISME ET AMITIÉ

Ce qui pousse tous ces gens à s'engager : leur adhésion aux idéaux d'Amnesty International – toujours aussi intacte, comme nous avons pu le constater – et l'amitié.
«Le fait de se réunir dans une ambiance chaleureuse, autour d'un petit verre, c'est également important pour les membres. La convivialité est indispensable au bon fonctionnement d'un groupe», relève Monique Fievet.
«L'amitié est devenue d'autant plus importante que le travail des groupes est plus abstrait qu'auparavant», constate pour sa part Philippe Lannoy qui regrette le recentrage de l'action d'Amnesty sur des campagnes thématiques, comme la campagne contre les violences faites aux femmes. *«Auparavant, l'adoption de prisonniers d'opinion constituait le cœur même de l'action d'Amnesty. Il s'agissait de personnes ayant un nom et menant une existence concrète. Le fonctionnement par campagnes ne permet plus ce rapport direct entre les militants et les victimes, ces dernières n'étant plus identifiables»*, regrette le responsable de groupe.

Réunion du groupe 143 d'Amnesty International Belgique francophone, coordonné par Christiane Campill (à l'avant-plan). Bruxelles, le 24 janvier 2005. Bruno Brioni.

Ce changement d'orientation a été pour certains une cause de démotivation, voire de départ. Le groupe d'Arlon-Virton en a souffert en termes d'effectifs, assure Philippe Lannoy. *«Il a fallu argumenter, discuter pour faire passer l'idée»*, reconnaît Patrick Bastenier, responsable du groupe de Braine l'Alleud, qui évoque une *«adaptation difficile pour certains»*. La convivialité et l'amitié au sein des groupes peuvent donc compenser un travail jugé par certains moins motivant qu'auparavant car «désincarné». *«Les relations amicales rendent le travail plus agréable, mais peuvent malheureusement aussi enfermer le groupe dans une sorte de ghetto relativement peu accessible aux nouveaux venus»*, nuance cependant Patrick Bastenier.

Malgré ce débat parfois houleux sur les orientations stratégiques du mouvement, les responsables de groupes observent que les membres quittent rarement le groupe du fait d'un désaccord avec la vision d'Amnesty International qui, quand il existe, concerne le plus souvent la peine de mort.

Le «divorce» survient généralement pour des raisons beaucoup plus prosaïques : déménagement, charges familiales, surcroît de travail, etc. *«Les longues distances qui séparent les domiciles des membres du groupe d'Arlon-Virton, qui couvre un rayon de cinquante kilomètres, constituent également, surtout les soirs d'hiver, une incitation à rester chez soi plutôt qu'à participer aux réunions»*, constate Philippe Lannoy.

PAS TOUJOURS ASSEZ ÉCOUTÉS

Pour agir, les groupes peuvent compter sur l'aide du secrétariat permanent, basé à Bruxelles. Si les relations entre les membres des groupes bruxellois et le personnel salarié du secrétariat sont souvent régulières et personnelles, il en va très différemment des groupes éloignés de la capitale qui doivent souvent se contenter de contacts via le courrier électronique.

Si les responsables de groupes félicitent les employés du secrétariat national pour leur professionnalisme et l'indispensable soutien qu'ils apportent à leur action, ils ont parfois l'impression de ne pas être suffisamment écoutés par Bruxelles. *«Les groupes devraient davantage être consultés lors de la conception des campagnes d'affichage»*, juge ainsi Georges Lewy. Christiane Campill regrette de son côté le *«gaspillage du matériel de campagne»*. *«Chaque groupe devrait pouvoir dire ce dont il a besoin plutôt que de recevoir d'office une certaine quantité de matériel»*, estime la responsable de groupe. Quant à Philippe Lannoy, il s'agace pour sa part *«des méthodes de marketing de plus en plus marquées d'Amnesty International»*, jugeant trop insistantes les campagnes de recrutement en rue et les demandes quant au nombre de bougies vendues en fin d'année.

«L'amitié est devenue d'autant plus importante que le travail des groupes est plus abstrait qu'auparavant.»

En dépit des désaccords qui peuvent survenir quant à l'évolution du mouvement, de la charge importante de travail que représente la coordination d'un groupe ou du souhait de s'investir dans d'autres causes, aucun de ces militants des droits humains ne semble disposé à quitter le navire après bien souvent une vingtaine d'années de bons et loyaux services. Pour Monique Fievet, une telle issue équivaudrait à un inacceptable renoncement : *«Nous n'avons pas le droit d'abandonner car ceux qui sont derrière les barreaux, eux, n'ont jamais la possibilité d'abandonner !»* ◉ Mikaël Franssens et Denis Grégoire

FOIRE DU LIVRE : OFFRIR UN LIVRE À UN PRISONNIER

Le stand d'Amnesty de la Foire du Livre de Bruxelles innove : le public sera invité cette année à acheter un livre qui sera envoyé à un prisonnier d'opinion. Le livre lauréat du Prix Amnesty Littérature 2005 sera également rendu public à l'occasion de ce rendez-vous littéraire. Un large choix de livres traitant des droits humains, sélectionnés par la librairie Tropismes, sera proposé au public. AIBF remercie vivement la librairie Tropismes, les éditions Luc Pire et les éditions Deboeck pour le soutien apporté à l'occasion de cet événement littéraire.

Foire du Livre de Bruxelles, du 2 au 6 mars de 10 h 00 à 19 h 00 (jeudi nocturne jusqu'à 23 h 00), Tours et Taxi, 1000 Bruxelles. Le stand amnesty se trouvera dans le magasin 2 (près du salon littéraire). La remise du prix Amnesty littérature 2005 aura lieu le dimanche 13 mars au Théâtre-Poème. Info : www.amnestyinternational.be

MARCHE MONDIALE DES FEMMES À ARLON

Dans le cadre de la marche mondiale des femmes 2005, et en association avec d'autres ONG, le groupe 65 du Sud Luxembourg participera au relais provincial de la marche mondiale qui aura lieu le 8 mars 2005 à Arlon.

Rendez-vous est fixé à 14 h à la gare d'Arlon. La marche dans les rues de la ville sera suivie d'un meeting et d'un repas festif. En soirée, théâtre action «Danse Léa» et concert «Les Solid'elles». ◉

Info : Sophie Depuis, 063 23 29 46

«TABOU» ET «FEMMES EN RÉSONANCE»

Projection en avant-première nationale du film iranien *Tabou*, en présence de la réalisatrice Mitra Farahani. *Tabou* explore avec beaucoup de mesure le thème de la sexualité dans un pays où désir et amour restent inextricablement liés à la politique et à la religion. Une initiative qui s'inscrit dans le cadre de la journée «Femmes en résonance». ◉

Le samedi 19 février 2005 à 16 h 00. Théâtre royal de Namur, place du Théâtre, 5000 Namur. Organisé par le Théâtre royal de Namur, en collaboration avec le groupe 28 d'AIBF. Info : Théâtre royal de Namur – c/o Sophie Pirson, tél : 081 24 01 41, e-mail: sophiepirson@theatredenamur.be

Amnesty International

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles –
02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street, 1, London WC1X ODW – United Kingdom –
00 44 207 413 5500
AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16
RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY
BRUXELLES René Cambier – rue Darwin, 12, 1190 Bruxelles –
02 343 27 27 – rcambier@aibf.be
BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be
NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 –
rvangulck@aibf.be
HAINAUT OCCIDENTAL Myriam Dellacherie – rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be
HAINAUT ORIENTAL Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be
LIÈGE Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15
LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

MALAISIE

PARADIS ILLUSOIRE DES MIGRANTS

Militante des droits humains et directrice de l'ONG de défense des droits des femmes «Tenaganita» (la force des femmes), Irène Fernandez était de passage à Bruxelles en septembre 2004 dans le cadre de la Caravane asiatique pour l'alimentation. À cette occasion, elle nous a expliqué sa délicate situation en Malaisie où son procès, le plus long de l'histoire du pays, dure depuis huit ans. Interview.

Libertés ! : Vous avez publié* Abuses, Torture, and Dehumanised Treatment of Migrant Workers at Detention Camps *en 1995, un rapport sur les violences, la torture et le traitement inhumain des migrants dans des camps de détention. Suite à cette publication vous avez été incarcérée par les autorités malaisiennes. Pouvez-vous nous expliquer ?

Irène Fernandez : À l'époque, nous avons effectué 300 entretiens de travailleurs migrants originaires du Bangladesh, d'Indonésie et des Philippines à leur sortie des camps de détention. Nous étions très préoccupés quant aux conditions de vie dans les camps. Le résultat fut édifiant : sévices sexuels, violence physique, refus d'accorder aux détenus les soins médicaux nécessaires... Suite à la publication du rapport, le gouvernement malaisien m'a inculpée, en 1996, pour *«publication d'informations erronées dans le dessein de nuire»*. J'ai été incarcérée et grâce entre autres à Amnesty International, je suis sortie de prison. Cependant, l'accusation portée contre moi n'a pas été retirée et mon procès continue. En octobre 2003, j'ai été reconnue coupable et condamnée à 12 mois de prison. Actuellement, je suis en liberté sur parole en attendant les résultats de ma procédure d'appel.

Dans quelles circonstances les travailleurs sont-ils amenés à travailler en Malaisie ?

Par rapport aux nations voisines, la Malaisie est un pays économiquement plus avancé et plus développé. Ce constat incite les travailleurs de pays plus pauvres à venir y travailler et à accepter plus facilement un emploi dans des secteurs dénigrés par les Malaisiens, tel que celui de la construction. Depuis 15 ans, le pays fait donc face à un afflux de travailleurs migrants, entraînant l'émergence d'agences de recrutement. Certaines personnes peu scrupuleuses voient d'ailleurs dans cette demande de travail un moyen de faire rapidement de l'argent. Les travailleurs migrants, poussés par la pauvreté et le manque de travail dans leur propre pays, deviennent victimes de l'exploitation, de l'abus et de la discrimination.

Que se passe-t-il réellement à leur arrivée ?

Le système est complexe et vicieux. Un grand nombre de travailleurs entre en Malaisie avec un contrat signé avec une agence de recrutement, contrat qui leur promet des conditions attractives. Malheureusement, lorsqu'ils arrivent en Malaisie, un nouveau contrat leur est donné avec de nouveaux termes et un salaire nettement moins intéressant que celui proposé au départ. Récemment, Tenaganita a dû gérer le cas d'une jeune femme du Bangladesh qui devait travailler pour une certaine société malaisienne. Lors de la signature de son contrat, elle devait gagner 450 ringgit par mois (89 euros). À son arrivée, la compagnie lui a donné un nouveau contrat et un salaire de 160 ringgit par mois (31,50 euros). Le contrat signé au Bangladesh a été emporté avec le passeport et les autres documents. Lorsque cette femme a voulu protester, elle a réalisé qu'elle ne pouvait pas faire grand-chose dans la mesure où la compagnie détenait ses documents et que les photocopies n'ont aucune valeur aux yeux des autorités. Dans cette situation, le travailleur migrant devient victime du maigre salaire proposé et souffre des conditions de travail sans pour autant disposer de la possibilité de porter plainte et d'obtenir justice.

Comment ces travailleurs se retrouvent-ils finalement dans les camps de détention ?

La crise économique présente dans la région a engendré des renvois injustifiés et des salaires ont été impayés. Ces travailleurs migrants ont alors réclamé leur dû. Lorsqu'un travailleur est arrêté suite à un contrôle et qu'on lui demande de montrer ses documents officiels, il est incapable de les fournir puisque les originaux sont détenus par les employeurs. C'est la raison pour laquelle des milliers de travailleurs migrants, en situation légale, sont jetés dans des centres de détention aux côtés de criminels.

> *«Des milliers de travailleurs migrants, en situation légale, sont jetés dans des centres de détention aux côtés de criminels.»*

La situation a-t-elle changé aujourd'hui ?

Non, pas énormément. Le manque ou l'absence de contrôle des agences de recrutement, des divers départements des autorités et des demandes de travailleurs étrangers liés à l'absence d'accords bilatéraux entre le pays d'origine des travailleurs et la Malaisie n'arrangent pas vraiment les choses. De plus, le gouvernement malaisien n'a toujours pas ratifié la Convention des Nations unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille.

Après huit ans de procès qu'espérez-vous maintenant ?

D'être lavée de toutes les accusations et délivrée de toutes les pressions qui pèsent sur moi. ● Propos recueillis par Olivier Heureux et Bruno Brioni

@ http://www.tenaganita.net

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

SÉNÉGAL : PEINE DE MORT ABOLIE

Le vendredi 10 décembre, le Parlement sénégalais a voté une loi abolissant la peine de mort. Le Sénégal devient ainsi le quatrième État membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à rayer de son arsenal juridique le recours à la peine capitale (après le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire).
Sous l'impulsion du président Wade, la loi avait été adoptée à l'unanimité par le gouvernement en juillet 2004. Le 10 décembre 2004, le Parlement s'est prononcé pour l'abolition à une écrasante majorité. Aucune exécution n'a eu lieu au Sénégal depuis 1967 mais des condamnations à mort continuaient d'y être prononcées, les toutes dernières en juillet 2004.

CUBA : LIBÉRÉ SOUS CONDITION

En mars 2003, en compagnie de 75 autres dissidents, Oscar Espinosa Chepe avait été condamné à 20 années de détention. Il a heureusement été libéré, sous certaines conditions, le 29 novembre 2004 – jour de son 64e anniversaire –, pour raisons médicales. Il a déclaré à Amnesty International que, lors de visites à la prison, son épouse avait pu, en murmurant, le tenir informé de l'action engagée par l'organisation en sa faveur. Il a tenu à remercier les membres d'Amnesty International pour leur soutien et les a appelés à poursuivre leur campagne en faveur des autres prisonniers d'opinion détenus à Cuba.
Il a été autorisé à purger le reste de sa peine à l'extérieur d'un établissement carcéral, mais pourrait de nouveau être placé en détention à tout moment.
Arrêté dans le cadre d'une vaste campagne de répression lancée par les autorités cubaines, il a été accusé d'«activités contre l'intégrité et la souveraineté de l'État», les autorités lui reprochant notamment d'avoir reçu des sommes d'argent venues de l'étranger et rassemblé des coupures de presse concernant des réunions entre des représentants des États-Unis et des dissidents.

CUIDAD JUAREZ : DES AUTEURS PASSENT EN JUGEMENT

Dans la ville de Cuidad Juarez, dans le nord du Mexique, Amnesty International avait recensé plus de 400 assassinats inexpliqués de femmes – violées puis mutilées dans la plupart des cas – commis depuis 1993. Aux côtés d'associations de défenses des droits des femmes au Mexique, Amnesty avait fait campagne pour que les auteurs de ces crimes soient jugés et que le climat d'impunité qui régnait sur la ville cesse une fois pour toute.
Il semble que le vent tourne... Dix hommes, dont un Américain, ont été condamnés jeudi à des peines de 40 à 43 ans de prison pour des homicides contre des femmes de Ciudad Juarez. Ils avaient été arrêtés en 1996 et accusés d'avoir reçu 2 000 dollars (1 550 euros) pour chaque femme tuée, de la part d'un Égyptien, également emprisonné. Deux des neufs victimes étaient des danseuses d'un club de strip-tease de Ciudad Juarez.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

MEXIQUE
VIOLS IMPUNIS

Valentina Rosendo Cantu (à droite) et Inez Fernandez Ortega (à gauche), membres du groupe indigène Tlapaneca, auraient été violées par des soldats de l'armée mexicaine respectivement en février et en mars 2002, dans l'État de Guerrero au Mexique. Ces dix dernières années, quatre autres femmes indigènes de cet État du sud du pays se sont également plaintes d'avoir été violées par des militaires gouvernementaux. Cependant, dans aucun des cas, les responsables n'ont été déférés à la justice. Au lieu de prendre des mesures pour mener une enquête exhaustive et impartiale, les enquêteurs militaires ont tenté de nier les allégations de viol, faisant peser la charge de la preuve sur les victimes, au mépris des normes internationales.
De sérieuses failles ont été relevées dans l'enquête, notamment en ce qui concerne la visite des lieux du crime, la prise d'identités, la protection des témoins et les examens médicaux. En butte à un système judiciaire militaire incapable de rendre la justice, Valentina Rosendo et Ines Fernandez ont en outre reçu des soins médicaux inadéquats et ont subi des examens médico-légaux en dessous des normes. L'impunité et la discrimination qui entourent ces affaires ont un impact direct sur les femmes et sur les communautés indigènes au Guerrero où la présence envahissante des militaires génère la peur.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président de la République,
Valentina Rosendo Cantu et Ines Fernandez Ortega, membres du groupe indigène Tiapaneca, auraient été violées par des soldats de l'armée mexicaine, respectivement en février et mars 2002, dans l'État de Guerrero au Mexique. Les enquêteurs militaires ont tenté de nier les allégations de viol, faisant peser la charge de la preuve sur les victimes. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je demande au gouvernement de faire en sorte que les cas de ces deux femmes soient investigués et jugés par des instances civiles comme recommandé par les mécanismes internationaux en matière de droits humains. J'appelle le gouvernement à restreindre les tribunaux militaires et à prendre des mesures pour prévenir la violence envers les femmes et mettre fin à l'impunité. Dans l'espoir d'une réponse favorable à ma lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Président Vicente Fox Quesada, Président des États-Unis du Mexique, Résidence officielle de «Los Pinos», Col. San Miguel Chapultepec, Mexico D.F, C.P 11850 Mexique

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Mexique, Avenue F.D. Roosevelt, 94
1050 Bruxelles – Fax : 02 644 08 19

TURKMÉNISTAN

PRISONNIER D'OPINION **DÉCLARÉ FOU**

Gurbandurdy Durdykuliyev, âgé de 63 ans, est détenu de force dans un hôpital psychiatrique depuis février 2004. Amnesty International (AI) le considère comme un prisonnier d'opinion et est préoccupée par sa santé. En janvier 2004, il a envoyé une lettre au président Niyazov et au gouverneur de la région Balkan (ouest) les appelant à autoriser une manifestation pacifique critique à l'égard de la politique du gouvernement. Il avait précédemment critiqué la politique du président Niyazov lors d'interviews sur l'antenne de Radio Liberty, une station financée par les États-Unis, et avait parlé ouvertement de la nécessité de former un parti politique d'opposition dans le pays. En février 2004, Gurbandurdy Durdykuliyev a été emmené par six membres du personnel médical et six policiers en civil. Il est maintenant gardé de force dans un hôpital psychiatrique à l'est du pays, à des centaines de kilomètres de son domicile. Selon le diagnostic officiel, il serait atteint de *«paranoïa sauvage de forme agressive»*. Plusieurs membres de l'équipe médicale de l'hôpital auraient toutefois déclaré à sa famille qu'ils ne lui avaient trouvé aucune maladie mentale, mais qu'ils avaient subi des pressions des autorités pour le déclarer malade mental. Sa femme a reçu l'autorisation de lui rendre visite en avril. Cependant, elle a été avertie par l'équipe de l'hôpital que si elle passait des informations au sujet de son mari à des médias internationaux, elle ne serait plus autorisée à lui rendre d'autres visites. Lorsqu'elle a traversé le pays pour le voir en octobre, l'accès à l'établissement lui a été refusé.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Gurbandurdy Durdykuliyev, âgé de 63 ans, est détenu de force depuis février 2004 dans un hôpital psychiatrique à l'est du Turkménistan, à des centaines de kilomètres de son domicile. Il avait demandé l'autorisation d'organiser une manifestation pacifique et critiqué la politique du gouvernement et du président. Selon le diagnostic officiel, il souffrirait de «paranoïa sauvage de forme agressive» alors qu'il semble bien qu'il ne souffre d'aucune maladie mentale. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui le considère comme un prisonnier d'opinion, je vous demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Dans l'espoir que vous ferez droit à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Président Turkmenistana Saparmurad A. Niyazov, Apparat Prezidenta, 744000 Ashgabat, Turkménistan — Fax : +993 12 35 51

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Turkménistan, Avenue F.D Roosevelt, 106, 1050 Bruxelles
Fax : 02 648 19 06 — E-mail : turkmenistan@skynet.be

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,60 € (Prior) ou 0,55 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

MYANMAR

EMPRISONNÉ POUR S'ÊTRE EXPRIMÉ

U Sein Hla Oo, 66 ans, éditeur de journaux et membre du Parlement pour la Ligue nationale pour la démocratie (National League for Democracy, NLD) est en prison depuis plus de dix ans. Il a été arrêté pour avoir parlé à des diplomates et à des journalistes étrangers de la situation politique dans le pays, et pour avoir été en possession de documents produits par des groupes politiques d'opposition en exil. En 1990, la NLD a remporté plus de 82 % des suffrages, mais les autorités ont refusé de céder le pouvoir. Ses membres et sympathisants ont fait l'objet d'emprisonnements répétés et de harcèlement. U Sein Hla Oo est un membre important du parti. Il a été arrêté en août 1994 et condamné à sept ans de prison. Il purge également le reste d'une précédente peine de prison car les autorités ont estimé qu'il avait *«rompu sa promesse et exécuté secrètement des activités anti-gouvernementales»*. En novembre, les autorités ont suspendu les peines de près de 10 000 prisonniers. Environ 40 parmi eux serait des prisonniers politiques dont beaucoup devraient être libérés bientôt.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

U Sein Hla Oo, 66 ans, éditeur de journaux et membre du Parlement dans le parti d'opposition de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), est en prison depuis plus de dix ans pour avoir parlé à des diplomates et des journalistes étrangers de la situation politique de son pays et pour avoir été en possession de documents produits par des groupes d'opposition en exil. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle du prisonnier d'opinion U Sein Hla Oo et de tous les autres, détenus en raison de l'expression pacifique de leurs opinions. Espérant un accueil favorable à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Senior General Than Shwe, State Peace and Development Council, Ministry of Defence
Dagon Post office, Yangon, Myanmar

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Myanmar, Rue de Courcelles, 60, Paris, France
Fax : +33 1 425 64 941 — E-mail : me-parts@wanadoo.fr

AGENDA

THÉÂTRE
KING LÉOPOLD II

La rencontre de deux géants : Mark Twain et le roi Léopold II. L'un a les armes du pouvoir et de l'argent, l'autre les armes des mots et de l'humour. L'un veut créer un empire colonial, l'autre une œuvre immortelle. Un texte où le «grand-père terrible» des Lettres américaines développe son art de l'hyperbole et sa dérision poussée à l'extrême.
La verve de Twain fait mieux que retoucher la statue si grande de Léopold II, il la secoue dans un rire iconoclaste. Découvrez un aspect inattendu du grand écrivain américain et la face satirique de notre histoire coloniale qui, longtemps, a évité de mettre l'accent sur les premières années de la fondation de l'État «indépendant du Congo».

Du 22 février au 26 mars, Théâtre des Martyrs, Place des Martyrs, 22, 1000 Bruxelles. Mise en scène de Jean-Michel d'Hoop. Tél : 02 223 32 08. E-mail : theatre.martyrs@busmail.net

ALLAH SUPERSTAR

«Pourquoi les juifs, ils font des blagues sur les rabbins et les chrétiens, des blagues sur les curés, et nous on fait pas de blagues sur les imams ?» Dans *Allah superstar*, adapté d'un roman de Y.B (Yassir BenMiloud)par Roland Mahauden, l'auteur se sert d'une langue truculente pour prôner l'humour et le cynisme comme armes anti-intégrisme. Son héro Kamel Léon Hassani, jeune d'origine difficile, qui se choisit un nom de scène qui sonne comme un mauvais calembour, décide de faire rire les autres en incarnant... un terroriste. D'une scène ringarde à l'Olympia, le parcours de l'aspirant-comique est jalonné d'une série de quiproquos.

Du 22 février au 19 mars. Théâtre de Poche, chemin du Gymnase, 1a, 1000 Bruxelles, Avec Sam Touzani. Réservations : 02 649 17 27

EXPOSITIONS
EXPOSITION UNIVERSELLE (1 ET 2) DE JOTA CASTRO

Jota Castro livre des informations précises sur des sujets d'actualité importants : la construction européenne, le conflit israélo-palestinien, la guerre en Irak, etc. Ce Franco-Péruvien qui vit à Bruxelles est un véritable météore de la création artistique qui l'a propulsé sur le devant de la scène internationale en quelques années seulement.

Du 5 mars au 15 mai 2005, au B.P.S. 22 espace de création contemporaine, Site de l'Université du Travail, boulevard Solvay, 22, 6000 Charleroi. Tél : 071 53 15 15. Web : http://bps22.hainaut.be

SCHINDLER RWANDAIS

Il aura donc fallu attendre plus de dix années avant que le génocide rwandais, qui a provoqué la mort de plus de 900 000 personnes, trouve enfin grâce aux yeux de l'industrie cinématographique mondiale. Avec Hôtel Rwanda, le cinéaste irlandais Terry George (scénariste de l'excellent *In the Name of the Father*) réussit, enfin, à briser le silence à travers une fiction basée sur la vie d'un héro ordinaire.
Ordinaire, Paul Rusesabagina, interprété par l'acteur hollywoodien Don Cheadle, l'est à plus d'un titres : il ne fait pas de politique, vit avec femme et enfants dans les beaux quartiers de Kigali, entretient de forts bons contacts avec les huiles du régime Habyarimana qui fréquentent régulièrement l'hôtel Mille Collines, prestigieux établissement dont il assure le management pour la Sabena.
Quand l'avion du président rwandais est abattu, donnant le coup d'envoi du massacre, Paul cherche avant tout à mettre sa famille à l'abri, sa femme étant tutsie, au Mille Collines. Si dans sa fuite, il embarque bien quelques amis et voisins, rien ne laisse prévoir qu'il va transformer son hôtel en camp de réfugiés. Après l'évacuation des seuls occupants occidentaux par les paras belges, il comprend que la «Communauté internationale» a mieux à faire que de sauver des milliers de vies africaines. Avec le concours des ONG et d'un officier onusien, interprété par Nick Nolte derrière le personnage duquel on devine le général Dallaire, Rusesabagina parviendra à soustraire quelque 1 200 Tutsis et Hutus modérés à une mort certaine.
En suivant, avec beaucoup de finesse, cette véritable mutation d'un homme ordinaire en véritable héro, Terry George parvient à éviter les pièges du sordide et de la simplification («bons contre méchants»), tout en témoignant de l'horreur lors de scènes d'une intensité émotionnelle grandiose. Après deux heures, on ressort groggy, à la fois ému en tant qu'être humain mais aussi honteux, en tant qu'Occidental. Hôtel Rwanda constitue une première et remarquable tentative de soustraire à l'oubli de la conscience universelle ce qui reste à ce jour, avec la Shoah, la tentative la plus poussée d'élimination d'un groupe d'individus sur base de critères ethniques. **Denis Grégoire**

Hôtel Rwanda, de Terry George, avec Don Cheadle, Nick Nolte, Sophie Okonedo et Joaquin Phoenix, 1 h 50. Sortie en salles le 23 février.

DOULEUR DES MOTS

Chacun s'en souviendra: en 1994, peu après les élections qui donnent la présidence à Nelson Mandela, le gouvernement sud-africain crée la Commission Vérité et Réconciliation sous la présidence d'un autre Prix Nobel, l'extraordinaire archevêque anglican Desmond Tutu. Pendant deux ans, une quinzaine de commissaires de tous bords, Noirs, Blancs, Métis, Indiens, parcourent le pays, accueillant en public les dépositions des victimes de l'apartheid qui réclament réparation, et celles de leurs bourreaux, qui demandent l'amnistie.
La poétesse Antje Krog est là. Jour après jour, elle couvre ces événements pour la radio nationale. Malgré les lettres de menaces, elle continue avec ferveur. Dans son livre *La Douleur des mots*, elle donne la parole aux opprimés et aux oppresseurs. Les uns sont célèbres (le vieux crocodile Piet Botha, ancien Premier ministre, ou Winnie Mandela qu'elle appelle Lady Macbeth), les autres obscurs, comme «l'homme sans mains». Elle ne cache rien de ses émotions, de ses questionnements lors de ces séances bouleversantes.
À l'avant-dernier chapitre de ce livre passionnant, on assiste au réveillon de Noël qu'elle fête dans la ferme familiale où ses vieux parents et ses frères mènent une vie d'assiégés (*«Quand une voiture remonte l'allée, on ne sait si ce sont des amis ou des tueurs»*). Mais aux dernières pages, elle s'avoue «prise d'une indescriptible tendresse envers cette commission» et envers son président, Monseigneur Tutu, dont elle trace un portrait magnifique. *«Grâce à lui et malgré tous les échecs, cette commission a allumé une lueur d'espoir»*, conclut-elle. **Claude Gouzée**

Antjie Krog, *La douleur des mots*, Actes Sud, 2004, 407 p., 23,90 euros.

LA PRISON EN SPECTACLE...

Trois détenus, un gardien de prison, une femme tatouée sur un torse, l'univers dans lequel Jean Genet nous plonge à travers la mise en scène originale de Claude Enuset est celui, terrifiant, de la prison. Dans un décor réduit au minimum, sur fond de clarinette basse, trois jeunes acteurs expriment avec force les rapports entre détenus, leur jeu de domination, leur solitude. Entre humour et folie, démence et réalité, les quatre personnages nous entraînent dans leur recherche de l'homme, de leur masculinité. Dans cette pièce close où le seul lien avec l'extérieur est la femme d'un des trois détenus, objet de jalousie et de convoitise, le spectateur assiste comme à travers l'oeilleton de la cellule aux états d'âme des prisonniers, à leur fascination, leur force mais aussi à leur folie, leur faiblesse...
Emprisonné pour la première fois à l'age de quinze ans, Jean Genet n'a cependant pas voulu faire de cette pièce un témoignage sur la prison. Pourtant on ne peut s'empêcher d'y réfléchir, en nous rappelant la phrase de Dostoïevski : *«Nous ne pouvons juger du degré de civilisation d'une nation qu'en visitant ses prisons... »* **Gaëlle Carayon**

Haute Surveillance, de Jean Genet. Mise en scène de Claude Enuset. Jusqu'au 26 février 2005. Théâtre de la Place des Martyrs, place des Martyrs, 1000 Bruxelles. Réservation : 02 223 32 08.

LA BOUTIQUE

EN COMMANDANT VOS CADEAUX ICI, VOUS DONNEZ À AMNESTY INTERNATIONAL LES MOYENS D'AGIR. MERCI !

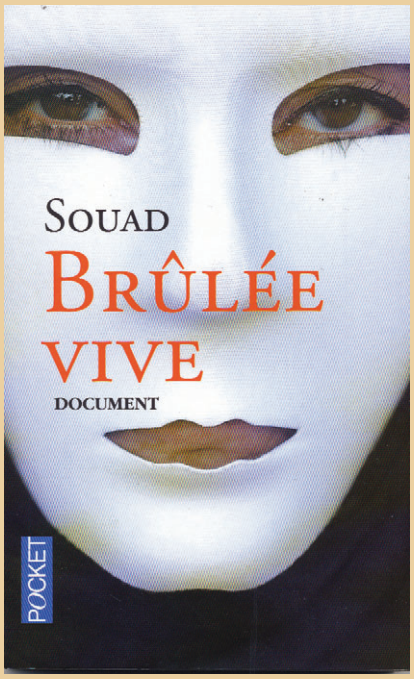

Souad - Brûlée vive
Souad, une jeune palestinienne de 17 ans condamnée à mort par ses proches a échappé au châtiment. Elle raconte et dénonce ces crimes dits «d'honneur» dont sont victimes des milliers de femmes dans le monde.
Presses Pocket, 2004, 220 p.
6,40 €
REF : CI51

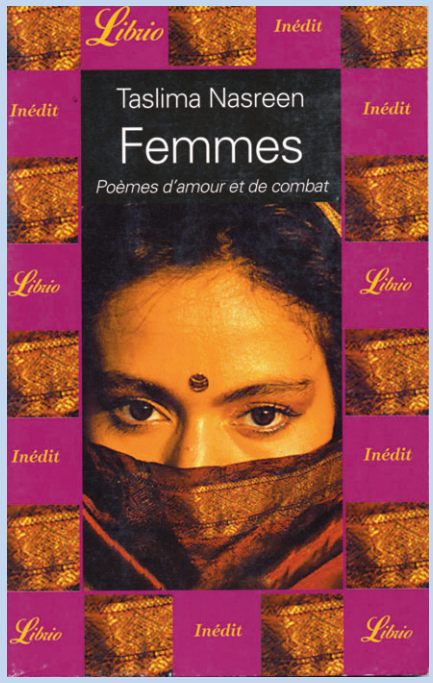

Nasreen Talisman - Femmes. Poèmes d'amour et de combat
Poésie engagée évoquant la condition féminine. Nasreen Talisman, médecin, romancière, journaliste et poète née au Bangladesh fut condamnée à mort par les intégristes. Elle vit en exil depuis 1994 en Suède.
Librio, 2002, 95 p.
2 €
REF : CI52

Joni Seager - Atlas des femmes dans le monde. La réalité de leurs conditions de vie
Panorama complet de la situation des femmes dans le monde d'aujourd'hui au moyen de textes, tableaux, cartes classés par thématique (Dans le monde, Familles, Droits à la naissance, Politiques du corps, Travail, Biens et Pouvoir).
éd. Autrement, 2003, 128 p.
28 €
REF : CI53

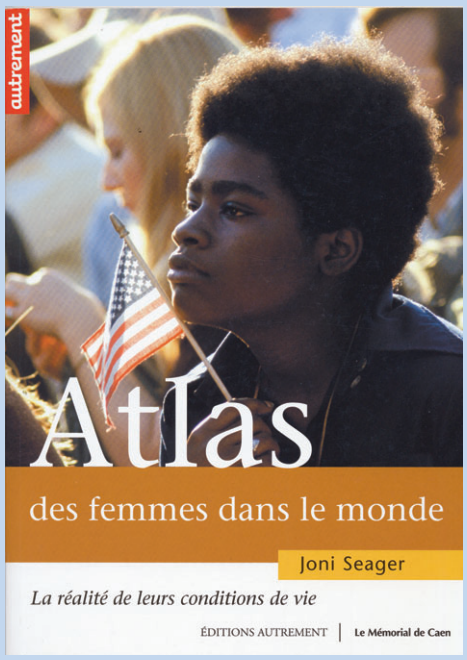

Marcel Thiry - Violences conjugales. Evolution d'une lutte
À travers l'histoire du centre de prévention des violences conjugales et familiales auquel il collabore, et avec de nombreux témoignages, l'auteur analyse les changements des mentalités et des structures sociales face aux violences envers les femmes. Labor, 2004, 135 p.
15 €
REF : CI54

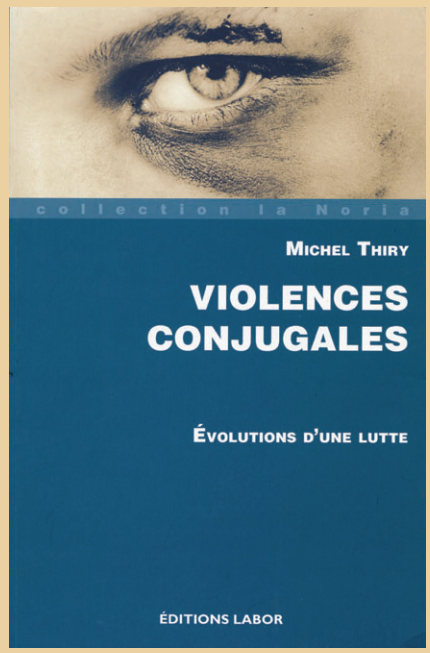

BON DE COMMANDE

A renvoyer à Amnesty International : 9 rue Berckmans – 1060 Bruxelles ou par fax 02/537 37 29

Mme/Mlle/M. Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : ..... N° : ... Bte : .....
CP : ..... Ville : .....
Tél. : ..... E-mail : .....

désire recevoir :	Référence	Prix	Quantité	Montant
Souad - Brûlée vive.	CI51	6,40 €	.....	.....
Nasreen Talisman - Femmes. Poèmes d'amour et de combat	CI52	2 €	.....	.....
Joni Saeger - Atlas des femmes dans le monde.	CI53	28 €	.....	.....
Marcel Thiry - Violences conjugales.	CI54	15 €	.....	.....

Montant total des articles .....
Participation aux frais de port 2,5 €
Total de la commande .....
Date : Signature :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

* dans la limite des stocks disponibles

L 02 05

DÉCOUVREZ TOUTE LA GAMME DES CADEAUX AMNESTY DANS NOS BOUTIQUES !

BRUXELLES : 9 RUE BERCKMANS
(QUARTIER LOUISE)

LIÈGE : 11 RUE SOUVERAIN PONT

COMMANDER, C'EST SIMPLE !

PAR TÉLÉPHONE : 02 538 81 77
(AUX HEURES DE BUREAU)

EN LIGNE : WWW.AMNESTY.BE/SHOPPING

AVEC LE BON DE COMMANDE CI-CONTRE